

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009045

Signataire : AP

OBJET :Projet de service de la police municipale

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conseils municipaux des 26 juin 2003 et 24 juin 2009, fixant les missions de la police municipale,

Vu le projet de service de la police municipale,

Considérant que l'arrivée du nouveau chef de service de la police municipale a mis en lumière les difficultés de fonctionnement de la police municipale.

Considérant que la réorganisation nécessaire a fait l'objet de rencontres avec le personnel et les organisations syndicales afin d'aboutir à l'élaboration d'un projet de service, qui sera soumis, après avis du personnel, au CTP du 24 novembre 2009. .

Considérant que les principaux points de cette réorganisation sont :

- création de 3 brigades, une du matin, une de la journée et une du soir,
- ouverture du poste de police municipal du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.
- ouverture transitoire le samedi de 8 h à 15 h, avec objectif de revenir à terme à une ouverture le samedi de 8 h à 20 h
- la formation des agents .

DELIBERE :

PREND ACTE du projet de service et des modifications d'organisation de la police municipale.

Le Maire

